



# MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

## COMPTE RENDU

<b>Séance</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Date-Heure</b>	<b>10/06/2013 à 19h00</b>
<b>Lieu</b>	<b>Mairie</b>
<b>Session</b>	<b>Publique</b>
<b>Référence</b>	<b>CM-CR-2013-03</b>
<b>Etat du document</b>	

<b>Présents</b>	<b>Nicolas Rébérot (à 19h10) Patricia Lucot Eric Debosque Bertrand Pointier Silvie Szczuka Benjamin Dubois</b>	<b>Dominique van Zuilen Antoine Ferté Francis Hutin André Destrez Bruno Lencel Eric Wintrebert Marc Guérin (à 19h15)</b>
<b>Absents excusés</b>		
<b>Absent</b>	<b>Sylvie Prédot, Stéphanie Rébaudo</b>	
<b>Procurations</b>		
<b>Secrétaire de séance</b>	<b>Dominique van ZUILEN</b>	
<b>Début de la séance</b>	<b>19 h 00</b>	
<b>Fin de la séance</b>	<b>20 h 25</b>	

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	13 (11 jusque 19h10, 12 jusque 19h15, 13 à partir de 19h15)
Conseillers votants :	13 (à l'exception des points 11 (10 votants), 13, 22 et 25 (11 votants))

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 juin 2013

Date d'affichage : 6 juin 2013

### MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date Lundi 8 avril 2013, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie, le vendredi 12 avril 2013 dans les conditions prévues à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### CONVOCATION

Le 6 juin 2013, nous, Nicolas REBEROT, Maire de Ressons le Long, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le Lundi 10 juin 2013 à 19 h 00, en salle du conseil municipal.

### PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de Ressons le Long, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, le Lundi 10 juin 2013 à 19 heures, sous la présidence de Madame Patricia LUCOT en l'absence de Monsieur Nicolas REBEROT, Maire.

## Ordre du jour

Au début de séance, le Maire est absent. Il a annoncé un retard d'environ 15 à 30 minutes. A défaut du maire empêché, la présidence est assurée par « celui qui le remplace » (CGCT, art. L 2121-14), formule qui renvoie implicitement aux règles générales applicables en cas d'empêchement du maire. La suppléance permet l'exercice des fonctions du maire « dans leur plénitude » (CGCT, art. L 2122-17). Ce texte organise de façon générale la suppléance du maire dans les différentes hypothèses où ce dernier peut être hors d'état d'assurer ses fonctions : absence, suspension, révocation ou « tout autre empêchement ».

Dans ces circonstances, le maire « est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations, c'est pourquoi Patricia LUCOT, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, assure la présidence du conseil jusqu'à l'arrivée du Maire.

Diverses informations - Communications du Maire

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 8 avril 2013.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame la Maire-adjointe propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil désigne Dominique van ZUILEN, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La maire-adjointe fait état des affaires en cours et présente les points 11, 13, 22 et 25 avant l'arrivée du maire à 19h10 qui reprend la présidence de la séance. Marc GUERIN est arrivé vers 19h15.

- 1 – Vie municipale
  - 11 – Logements
  - 12 – PLU : modification n°1 ; arrêt révision n°1
  - 13 – Mémoire et Patrimoine du Ressonnois : siège social
- 2 – Finances
  - 21 – Emprunt M14
  - 22 – FNADT : demande de subvention
  - 23 – Taxe sur les friches commerciales
  - 24 – Amortissements sur 1 an
  - 25 – Mise à disposition personnel M14->M49
- 3 – Intercommunalité
  - 31 – SIVOS : transfert compétence
  - 32 – CCPVA : modalité de répartition des sièges, FPIC
  - 33 – USEDA : adhésion Bohain
- 4 – Divers
  - 41 – AESN : rapport annuel 2012
  - 42 – Aménagement du centre bourg : Choix entreprise travaux
  - 43 – DIA, Décisions dans le cadre des délégations
  - 44 – Tour de table / QD

## 1 – VIE MUNICIPALE

### **11 – Logements**

Le conseil décide à l'unanimité de l'attribution des logements communaux (hors présence de M. DUBOIS et en l'absence de MM REBEROT et GUERIN)

### **12 – PLU : modification n°1 ; arrêt révision n°1**

Le conseil confirme à l'unanimité la modification n°1 du PLU

Le conseil décide à l'unanimité de l'arrêt du projet de révision n°1 du PLU

### **13 – Mémoire et Patrimoine du Ressonnois : siège social**

Le conseil décide à l'unanimité d'accepter d'accueillir le siège de l'association « Mémoire et Patrimoine du Ressonnois » (en l'absence de MM REBEROT et GUERIN)

## 2 – FINANCES

### **21 – Emprunt M14**

Le conseil décide à l'unanimité de recourir à l'emprunt pour le budget principal et retient l'organisme CANE moins disant.

### **22 – FNADT : demande de subvention**

Le conseil décide à l'unanimité de solliciter le FNADT pour l'atelier informatique (en l'absence de MM REBEROT et GUERIN).

### **23 – Taxe sur les friches commerciales**

Le conseil décide à l'unanimité de l'instauration de la taxe sur les friches commerciales

### **24 – Amortissement sur 1 an**

Le conseil décide à l'unanimité de l'amortissement sur 1 an des biens de faible valeur.

### **25 – Mise à disposition personnel M14 -> M49**

Le conseil décide à l'unanimité de la charge à refacturer par le budget principal au budget assainissement.

## **3 – INTERCOMMUNALITE**

### **31 – SIVOS : transfert compétence**

Le conseil décide à l'unanimité de transférer la compétence périscolaire au Syndicat scolaire Ressons/Montigny

### **32 – CCPVA : modalité de répartition des sièges, FPIC**

Le conseil décide à l'unanimité des modalités de répartition des sièges à compter de 2014. Notre CC n'est pas concernée par le FPIC.

### **33 – USED A : adhésion Bohain**

Le conseil décide à l'unanimité d'accepter l'adhésion de la commune de Bohain à l'USED A

## **4 – DIVERS**

### **41 – AESN : rapport annuel 2012**

Le conseil décide à l'unanimité d'approuver le RPQS assainissement 2012 avec la note aux maires de l'AESN

### **42 – Aménagement du centre bourg : Choix entreprises travaux**

Le conseil décide à l'unanimité de retenir les entreprises travaux pour l'aménagement du centre bourg :

- Eiffage pour le lot 1
- SEEV pour le lot 2

### **43 – Décisions dans le cadre des délégations / DIA**

Le conseil prend acte des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les DIA reçues. Le Maire a renoncé au droit de préemption pour ces ventes, en l'absence de projet communal sur ces biens.

### **44 – Tour de table**

Il est fait le tour de table des conseillers présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25

Le Maire,



Nicolas REBEROT